

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté l'intention d'inscrire votre enfant au Lycée Français Blaise Pascal d'Abidjan pour l'année scolaire 2021-2022 et je vous remercie de l'intérêt et de la confiance que vous nous accordez. L'établissement est réparti sur deux sites : le site Jacques Prévert pour les classes primaires et le site Blaise Pascal pour le collège et le lycée. L'administration se situe sur le site Blaise Pascal.

J'ai le plaisir de vous informer que **la campagne des inscriptions ouvrira le lundi 01 février 2021**. Afin que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions, je vous invite à prendre connaissance attentivement de la présente note et à entreprendre les démarches dès que possible. Tout au long de la procédure, le bureau de la scolarité dont vous trouverez les références ci-dessous se tiendra à votre disposition pour vous guider au besoin.

Les conditions générales d'inscription, le règlement financier, le règlement intérieur, le dossier médical, et pour le collège et le lycée, les conditions générales d'utilisation du transport scolaire et de la demi-pension sont téléchargeables sur la page « Inscriptions » du site du lycée à l'adresse www.lycee-blaise-pascal.com.

I – Constitution des dossiers

Les inscriptions s'effectuent au moyen de l'application « AKWABA » accessible depuis la page « Inscriptions » du site du lycée.

Vous devez vous munir d'une adresse électronique fonctionnelle accessible à tout moment. Cette adresse servira pour toutes les communications qui vous seront adressées par l'établissement. Les adresses professionnelles sont très vivement déconseillées.

Lors de la saisie en ligne, si vous ne disposez pas de tous les éléments nécessaires (notamment, au collège et au lycée, pour les choix d'option, de langue, de spécialité, de regroupement entre élèves, etc.), vous pourrez interrompre le processus à tout moment et enregistrer le brouillon du dossier. Vous aurez alors sept jours pour le compléter et le valider. Passé ce délai, et sans validation de votre part, le dossier sera automatiquement effacé et vous devrez en créer un nouveau. En fin de saisie, avant la confirmation administrative, vous devrez confirmer les choix pédagogiques pour votre enfant au mois de juin 2021 lors de l'étape obligatoire de confirmation des choix pédagogiques.

Voici en détail les différentes étapes de notre procédure d'inscription :

- Transmission du dossier complet par voie électronique
- **Acceptation** – *envoi de mail à la famille*
- Paiement par la famille des frais de 1^{ère} inscription puis du premier tiers de la scolarité aux dates indiquées
- **Validation** – *envoi de mail à la famille*
- Demande de confirmation des choix pédagogiques – *envoi de mail à la famille*
- Saisie des choix pédagogiques par la famille
- **Confirmation administrative** – *envoi de mail à la famille*

Le dossier d'inscription, sauf cas particulier qui sera obligatoirement justifié, doit être signé par les deux responsables légaux. En cas d'absence de l'un ou de l'autre, le responsable légal empêché rédigera une autorisation parentale d'inscription (modèle à télécharger sur le site et à recopier à la main) et la transmettra par voie électronique, accompagnée de la copie de sa carte nationale d'identité, à l'autre parent qui la joindra au dossier.

Tests de positionnement pour une inscription à partir du CP jusqu'en Terminale

Les élèves, quelle que soit leur nationalité, scolarisés dans un établissement privé hors contrat en France, public ou privé ivoirien ou d'un système éducatif tiers, doivent passer un test de positionnement. Les familles doivent constituer et déposer le dossier de demande d'inscription et y joindre la fiche d'inscription aux tests de positionnement. Le formulaire d'inscription au test (coût du test : 20 000 XOF non remboursables à régler auprès de la caisse avant le test) est téléchargeable dans la rubrique « Inscriptions », sous-rubrique « Test de positionnement/test d'anglais ». Les admissions seront prononcées selon l'état des places vacantes après réussite au test.

A. CLASSES PRIMAIRES : Dispositifs d'enseignement des langues à l'école Jacques Prévert

L'enseignement de l'anglais est un axe fort du projet d'établissement du Lycée Français Blaise Pascal, notamment au travers du dispositif de Section internationale mis en place par le ministère de l'Education nationale en coopération avec le pays de la section.

Une *Section internationale Américaine** (SIA) est officiellement ouverte depuis la rentrée 2016.

1) CLASSES DE MATERNELLE : PETITE, MOYENNE ET GRANDE SECTION

Il n'y a pas de test de positionnement en anglais pour les nouveaux élèves. L'apprentissage des langues, quel que soit l'âge de l'enfant, est une spécificité de notre école. Toutes les classes de l'école maternelle bénéficient d'au moins une séance quotidienne d'anglais. Plusieurs modalités d'enseignement sont dispensées : en groupe classe ou en petits groupes. En maternelle, les séances sont parfois menées conjointement par les enseignants de français et d'anglais.

L'école Jacques Prévert accueille des enfants de langues maternelles étrangères suivent une scolarité en Français avec un enseignement renforcé en Anglais

2) CLASSES ELEMENTAIRES : DU CP AU CM2

Elèves inscrits en CP, CE1 et CE2 (cycle 2)

Ils bénéficient d'un programme soutenu en anglais et sont tous intégrés dans une seule et même organisation pédagogique dite de Section Internationale Américaine. Ce programme propose à chaque élève, quel que soit son niveau, un parcours linguistique renforcé, d'un volume hebdomadaire d'environ 4 heures 30. Il n'y a pas de test d'anglais pour y accéder.

Plusieurs modalités d'enseignement sont dispensées : en groupe classe ou en petits groupes. Les enseignants d'anglais interviennent en coanimation avec leur collègue de français (EPS, Découverte du monde, Arts...) ou seuls en classe.

Aucun niveau d'anglais n'est requis préalablement à l'inscription et il n'y a pas de test à passer. Des aménagements sont prévus pour les élèves débutants.

■ Elèves inscrits en CM1 (cycle 3)

En CM1, des classes ont un programme renforcé.

CM1 (4 classes)	CM1 SIA (2 classes)
<p>En anglais les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2.</p> <p>Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30 heures avec plusieurs séances en ½ groupes.</p>	<p>En anglais, le programme se complexifie et le volume hebdomadaire avoisine les 7h30.</p> <p>Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.</p> <p><u>Conditions d'entrée</u> : Un bon niveau scolaire général, un bon niveau académique en anglais (compréhension orale, communication, vocabulaire), des capacités de travail développées et de la motivation, l'avis favorable du conseil d'enseignement en Anglais.</p>

3

■ **Elèves inscrits en CM2 (cycle 3)**

En CM2, des classes ont un programme renforcé

CM2 (4 classes)	CM2 SIA+ (2 classes)
<p>En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2.</p> <p>Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30 avec des séances en ½ groupes.</p>	<p>En anglais, le volume hebdomadaire avoisine les 7h 30, et le programme est renforcé</p> <p>Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.</p> <p><u>Conditions d'entrée</u> : Un bon niveau scolaire général, un bon niveau académique en anglais (compréhension orale, communication, vocabulaire), des capacités de travail développées et de la motivation, l'avis favorable du conseil d'enseignement en anglais.</p>

B. COLLEGE ET LYCEE

La partie pédagogique (langues, options, spécialités, regroupement entre élèves) doit être renseignée dès la réinscription et devra être confirmée au mois de juin lors de l'étape de confirmation des choix pédagogiques faisant suite à la réception d'un mail. Nous attirons votre attention sur la nécessité de confirmer ces choix car il est fréquent que les informations notées sur la fiche navette d'orientation étudiée lors du dernier conseil de classe (en 3^{ème} et 2^{nde}) diffèrent. Au-delà de cette date, les moyens d'enseignement seront mis en place en fonction des demandes des familles et les classes seront constituées en fonction de ces contraintes. Les élèves seront alors définitivement inscrits pour l'année scolaire. Il convient donc que les élèves et les parents lisent attentivement les descriptifs en ligne dans l'application ;

En classe de 6^e : les familles souhaitant que leur enfant intègre **le cursus Section Internationale Américaine** (4h d'anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h sur 4 d'histoire-géographie en anglais) doivent inscrire

leur enfant au test d'anglais si un avis favorable est donné par le conseil des maîtres (cela concerne également les élèves issus de CM2 bilingue de l'école Jacques Prévert). Les Frais d'inscription au test d'anglais seront de 20 000 XOF (formulaire d'inscription à télécharger sur le site du lycée à la rubrique inscriptions). La décision d'admission tiendra compte, pour tous les élèves, du dossier scolaire et de l'avis du conseil de cycle de CM2 ;

En classe de 5^e, 4^e, 3^e, 2nde et 1^{ère} : les familles indiqueront la poursuite de scolarité en fonction de la classe précédente, soit en cursus SIA, soit en cursus classique. En cas de demande d'intégration de la filière SIA (en fonction des places disponibles), se reporter à la procédure décrite ci-dessus, la décision d'admission tenant compte de l'avis du conseil de classe de la classe précédente.

Filière SIA : l'affectation en SIA est conditionnée au nombre de places disponibles, l'établissement ne peut donc pas garantir l'inscription de tous les élèves qui auront passé le test de positionnement. Ce test ne fera l'objet d'aucun remboursement.

L'admission ou la poursuite d'étude dans les options pourra donner lieu à des dossiers particuliers distincts de candidature. L'intégration d'une option en cours de cycle n'est pas possible (début du latin au collège : 5^{ème}, début du grec au collège : 3^{ème}, début des options au lycée : 2nde). En outre, pour l'option **Arts plastiques**, les élèves devront transmettre un dossier de candidature numérique comportant une lettre de motivation et 5 productions artistiques pour le 21 mai 2021. Pour les candidats à l'option **EPS**, les élèves devront également transmettre par voie numérique un dossier de candidature comportant une fiche de candidature EPS et une lettre de motivation, pour la même date. Les décisions défavorables seront notifiées aux familles par e-mail avant le 3 juillet 2021 ;

L'inscription au service de transport et/ou de restauration scolaire est possible dès à présent. Les familles qui demeurent incertaines de leur lieu de résidence pourront inscrire leur enfant au moment de la rentrée des classes.

Documents à fournir avec le dossier d'inscription

■ **Pour les élèves de nationalité française** :

- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport **OU** extrait original de l'acte de naissance + certificat de nationalité française ou copie de la carte consulaire ;
- copie du livret de famille.

■ **Pour les élèves des autres nationalités** :

- acte de naissance intégral original avec filiation ;
- certificat de nationalité pour les Ivoiriens n'ayant pas la nationalité française.

■ **Pour tous les élèves** :

- copie de la carte d'identité de chaque responsable légal figurant au dossier ;
- une photographie numérique **avec pose obligatoire selon les normes d'un passeport** à intégrer directement dans le dossier Akwaba (*un contrôle sera fait et pourra être suivi d'une mise en attente du dossier si la photographie n'est pas conforme*) ;
- justificatif d'autorité parentale pour les tuteurs légaux autres que les parents ;
- tout document justifiant l'éventuelle absence du deuxième responsable légal sur le dossier ;
- résultats de l'année scolaire en cours : copie du livret scolaire et/ou bulletins ;

II – Envoi des dossiers numériques

Le dossier complet original (dossier AKWABA imprimé, daté, signé, accompagné des pièces à joindre) devra être transmis par mail au bureau de la scolarité **à partir du mardi 02 février 2021**

Dans le cas d'une fratrie, chaque inscription fera l'objet d'un envoi séparé comportant la totalité des pièces.

Inscriptions en classes primaires Site Ecole Jacques Prévert	Inscriptions au collège et au lycée Site Blaise Pascal
Interlocutrice : Mme Diabaté Maïmouna Téléphone : 22.40.00.62 inscriptionsejp@blaisepascal-abidjan.com	Interlocutrice : Mme Loh Téléphone : 22.40.55.87 inscriptionslfbp@blaisepascal-abidjan.com
Les familles qui le souhaitent seront reçues par la directrice des classes primaires, sur rendez-vous fixé auprès de Mme Diabaté.	Les familles qui le souhaitent seront reçues par le proviseur adjoint, sur rendez-vous fixé auprès de Mme Loh.

5

III – **REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE**

Tous les justificatifs de règlement sont à adresser au service comptable situé à l'administration du lycée. Concernant les frais de scolarité et les modalités de paiement, je vous invite à vous reporter au règlement financier.

Contacts

- **Directeur administratif et financier** : M. Gérald RATOULY
Téléphone : 22.40.55.86 (secrétariat) E-mail : daf@lycee-blaisepascal.com

- **Comptable** : Mme Claude BAH
Téléphone : 22.40.55.80 E-mail : comptable2@lycee-blaisepascal.com

La notification d'acceptation du dossier qui vous sera adressée par e-mail après l'examen de votre demande par la Direction de l'établissement vous indiquera les montants des frais à verser, les délais de paiement ainsi que les modalités de règlement.

En attendant le plaisir de vous accueillir et de faire votre connaissance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Abidjan, le 31 janvier 2021

Serge Bard
Proviseur